

ANNEXE 24

CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT
A L'EDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE.

VICHY, le 24 Juillet 1941

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

à MM. les RECTEURS
MM. LES INSPECTEURS D'ACADEMIE,
(en communication à M.M. les PREFETS)

J'ai l'honneur de vous faire savoir l'importance que j'attache à voir les jeunes instituteurs de l'enseignement primaire fréquenter, à la faveur du temps libre que leur laisseront les vacances, les Ecoles de Cadres de la Direction de la Formation des Jeunes.

Sous l'impulsion des chefs qui les dirigent, ces écoles ont désormais pour but principal de contribuer à rénover les liens de la communauté française en rassemblant dans des sessions de courte durée des éléments de diverses origines, tant sociales que professionnelles, afin de leur enseigner à partager en équipe des activités de labeur et de loisirs.

Les journées sont consacrées à des exercices physiques, à des travaux manuels, à des cercles d'études, à des conférences et à des veillées, chacune de ces occupations s'inspirent d'un souci d'équilibre et d'un souci d'éducation.

Aussi m'apparaît-il opportun que vous favorisiez la participation des instituteurs aux stages des Ecoles de Cadres, soit en approuvant les candidatures qui seraient soumises à votre autorisation, soit en portant à la connaissance des maîtres de l'enseignement primaire, l'intérêt que les Ecoles de Cadres présentent pour eux.

Pour la bonne exécution de ces Directives je vous prie de réserver le meilleur accueil aux Délégués Départementaux et Régionaux de la Jeunesse, plus particulièrement chargés de veiller à la marche des écoles qui se trouvent dans le ressort de leur circonscription.

Je précise que les Ecoles de Cadres n'acceptent que des candidatures volontaires et que les frais de déplacement et d'entretien des stagiaires sont à la charge de ces Ecoles.

Jérôme CARCOPINO.

AD11
108W28/13

